



Non aux économies sur les droits des femmes, sur la prévention, l'information et l'éducation à la sexualité !

L'Etat programme l'arrêt, dès 2009 de toutes les interventions quotidiennes des associations mettant en oeuvre depuis 40 ans la Loi Neuwirth !

En diminuant de 42 % pour 2009 (et de 100% en 2010), dans le Projet de Loi de Finances, le montant des actions déconcentrées sur le conseil conjugal et familial, l'Etat programme donc à très court terme la suppression totale des acteurs intervenant sur le droit à la sexualité.

La conséquence immédiate pour 2009 pour notre mouvement est la disparition annoncée d'1/3 de nos associations départementales, intervenant au plus près des publics concernés.

Disposition relevant du Titre 1 de la Loi Neuwirth (déc. 1967), il est inconcevable que l'Etat n'affirme plus l'exigence de l'éducation à la sexualité, le droit des personnes à une information sur les droits sexuels et reproductifs.

Est-ce pour le laisser à la volonté de quelques associations bénéficiant d'un soutien à une autre politique ou pour laisser cette information à la loi du marché ?

Cette mission d'utilité publique a pourtant été explicitement confiée et organisée par la Loi Neuwirth aux associations.

**C'est pourquoi le 27 JANVIER 2009,
le Planning Familial de l'Isère se mobilise
comme tous les Plannings Familiaux de France**

STOP A LA COUPE SOMBRE DANS LES BUDGETS !